

Des dépenses maîtrisées, des services de qualité, et toujours 0% d'augmentation des taux d'impôts communaux

Moment fort de la vie municipale, le budget primitif pour l'année 2019 a été voté par le Conseil municipal le 28 mars dernier. Retrouvez dans ce dossier spécial, les grands axes du budget de notre ville, qui confirme une nouvelle fois la gestion saine de nos finances, sans aucune augmentation des taux d'impôts communaux - et même une baisse! -, et avec toujours autant de services offerts aux Maisonnais.

Depuis plusieurs années, les collectivités territoriales sont marquées par une conjoncture économique difficile et une baisse constante des dotations de l'État: notre Ville a perdu près de 8 millions d'euros de ressources depuis 2012. À cela s'est ajoutée la décision de l'État de contraindre les collectivités à encadrer strictement leurs dépenses de

fonctionnement, limitant leur évolution à 1,2 % par an pour la période 2018-2020. Il faut ajouter la suppression progressive de la taxe d'habitation sur 3 ans qui a débuté en 2018 - remplacée par une compensation de l'État dont les contours sont encore incertains -, et qui doit exonérer au total 64 % de foyers fiscaux maisonnais. Dans ce contexte

incertain, la Ville de Maisons-Alfort réaffirme sa volonté de poursuivre une gestion équilibrée de ses finances et son effort d'investissement dynamique en faveur des Maisonnais, à travers le vote de son budget 2019. Ce dernier s'inscrit ainsi dans la continuité de la politique financière menée de longue date par la Ville.

Maisons-Alfort, une ville bien gérée

Grâce à la maîtrise de ses dépenses de fonctionnement et à la réduction constante de son endettement, la Ville de Maisons-Alfort peut ainsi pratiquer une fiscalité modérée tout en continuant à investir afin d'améliorer le cadre de vie des Maisonnais dans tous les quartiers.

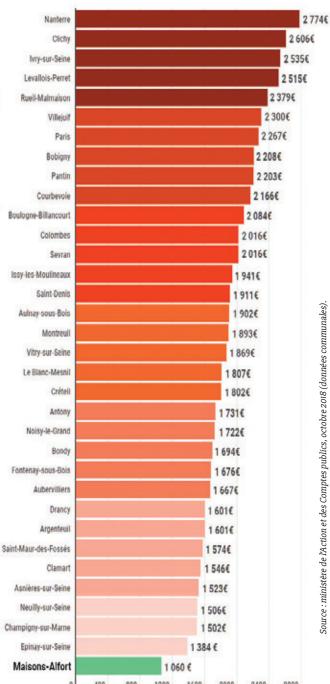
Les orientations budgétaires pour l'année 2019

- Poursuivre la mise en œuvre des engagements inscrits au programme de mandat de la majorité municipale pour 2014-2020.
- Continuer à promouvoir un cadre de vie attractif et de qualité pour tous les Maisonnais dans tous les quartiers de la ville et dans une logique de développement durable.
- Assurer le maintien des services et des équipements de qualité à travers l'entretien renforcé de plus de 100 équipements publics communaux.
- Poursuivre la bonne gestion des finances communales : limiter la progression de nos dépenses courantes (-0,1 %) et le recours à l'emprunt.
- ■Maintenir les actions de solidarité en faveur des Maisonnais les plus modestes: reconduction des crédits affectés à l'action sociale et des moyens matériels attribués aux 25 écoles communales.
- Soutenir le pouvoir d'achat des familles maisonnaises : 0 % d'augmentation des taux d'impôts communaux, maintien des abattements de taxe d'habitation, 0 % de hausse des tarifs municipaux, attribution de bourses...

Maîtrise des dépenses de fonctionnement

C'est à Maisons-Alfort que les dépenses de fonctionnement (en euros par habitant) sont les plus faibles parmi les 34 communes de plus de 50 000 habitants de la métropole du Grand Paris. Ainsi, elles s'élèvent à 1 060 euros en 2017, soit 44 % de moins par rapport à la moyenne de la métropole du Grand Paris (1911 euros) et 32 % par rapport à la moyenne nationale des communes de notre strate démographique. À noter également que le niveau des dépenses de fonctionnement par habitant dans notre commune a diminué d'une année sur l'autre, passant de 1 133 euros en 2016 à 1 060 euros en 2017 (-6,4 %).

Dépenses de fonctionnement des 34 communes de plus de 50 000 habitants de la métropole du Grand Paris (en euros/habitant).



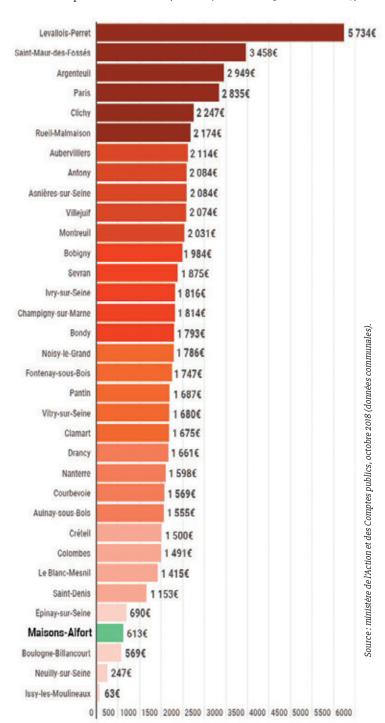
Que comprennent les dépenses de fonctionnement?

Elles concernent par exemple les dépenses de personnel, des véhicules municipaux, de communication ou encore d'eau, d'électricité et de chauffage des bâtiments. Elles mesurent « le train de vie » d'une commune.

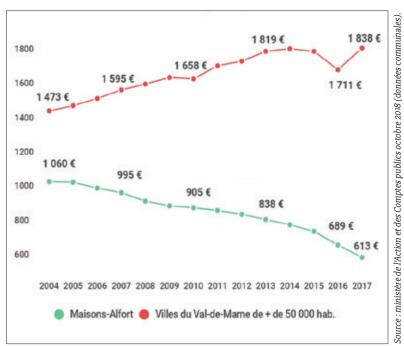
Un endettement en constante diminution

Depuis 2005, l'endettement de notre ville est en baisse, passant ainsi de 1060 € par habitant à 613 € fin 2017 puis 545 € au 31 décembre 2018, soit une diminution de 49 % de l'endettement communal. Ce qui représente un désendettement net de 25 millions d'euros en 14 ans. Cette diminution significative de l'endettement communal depuis 2005 place Maisons-Alfort dans une situation privilégiée dans le Val-de-Marne où l'endettement moyen des communes de plus de 50 000 habitants a augmenté de 25 % en euros par habitant sur la même période.

Endettement des 34 communes de plus de 50 000 habitants de la métropole du Grand Paris (en euros/habitant au 31 décembre 2017).



Évolution de l'endettement communal (en euros/habitant au 31 décembre).



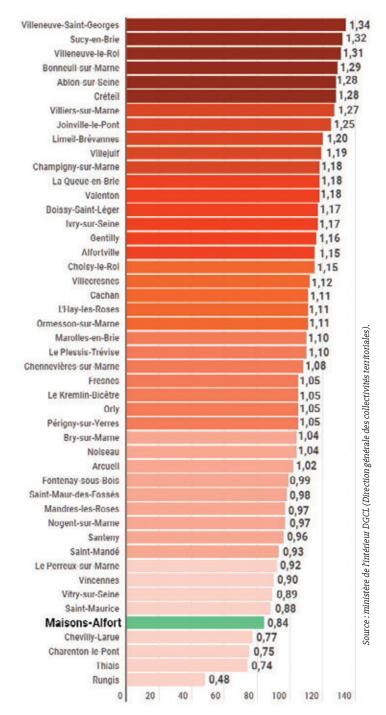
À titre de comparaison, Maisons-Alfort est la commune de plus de 50 000 habitants la moins endettée du Val-de-Marne. Ainsi, notre niveau d'endettement est trois fois moins élevé que le niveau moyen d'endettement des communes de plus de 50 000 habitants du département (613 contre 1 838 euros). Plus largement, notre endettement est inférieur de plus de moitié (66 %) par rapport à la moyenne nationale (1 427 euros).



Une pression fiscale parmi les plus basses du Val-de-Marne

La faible pression fiscale appliquée aux familles maisonnaises n'est rendue possible que par une gestion saine et responsable de l'argent public. Ainsi, l'effort fiscal qui pèse sur les familles maisonnaises (0,84) est inférieur de 34 points à la moyenne nationale des villes de même taille (0,84 contre 1,18) et inférieur en 2017 de 22 points à la moyenne des 47 communes du département du Val-de-Marne (0,84 contre 1,06). Ainsi, Maisons-Alfort applique la pression fiscale la plus faible du département parmi les villes de plus de 50 000 habitants.

Pression fiscale sur les ménages pour les 47 communes du Val-de-Marne 2017.



Qu'est-ce que l'effort ou pression fiscale?

L'effort fiscal donne la mesure de la pression fiscale pesant sur les familles au titre des impôts directs locaux payés à la commune (taxe d'habitation, taxes foncières bâtie et non-bâtie, taxe d'enlèvement des ordures ménagères).

0 % d'augmentation des taux d'impôts communaux

Cette gestion maîtrisée des finances communales permet à la ville de Maisons-Alfort de limiter la fiscalité locale. Ainsi, la municipalité a fait le choix de ne pas augmenter les taux des taxes communales en 2019 - comme ce fût déjà le cas en 2018 -, que ce soit pour la taxe d'habitation ou pour la taxe foncière bâtie, et ce, afin de préserver le pouvoir d'achat des familles maisonnaises.

Taxe d'habitation: une politique d'abattements généreuse

La Ville maintient les abattements en matière de taxe d'habitation en 2019, à savoir :

- L'abattement général au taux maximal autorisé de 15 %, soit une réduction de 156 euros par logement en 2018.
- L'abattement pour charges de famille (1 ou 2 enfants à charge) au taux majoré de 15 %, soit une réduction de 156 euros par enfant pour chacun des deux premiers enfants en 2018.
- L'abattement pour les familles nombreuses (3 enfants et plus à charge) au taux maximum de 25 %, soit une réduction de 260 euros par enfant à partir du 3e enfant

Au titre de l'année 2018, cette politique d'abattements généreuse représente une réduction totale de l'impôt payé par les Maisonnais de 5,9 millions d'euros, soit 25 % du produit fiscal perçu par la commune. Ce choix est d'autant plus volontariste que ces abattements de taxe d'habitation ne sont pas compensés financièrement par l'État aux communes.

-5% sur le taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères en 2019.

Les taux d'imposition communaux (en %) à Maisons-Alfort sont en 2019 inférieurs aux moyennes départementale et nationale (2018) pour les taxes d'habitation et foncière sur le bâti.

Taux communaux en %	Maisons-Alfort 2019	Moyenne nationale 2018	Moyenne départementale 2018
Taxe d'habitation	22,09 %	24,54 %	24,38 %
Taxe foncière sur le bâti	13,77 %	21,19 %	21,38 %

Baisse de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères

Non seulement la Ville de Maisons-Alfort a fait le choix de n'augmenter aucun taux d'impôts communaux, mais qui plus est, une baisse de 5 % du taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) a été votée au budget 2019. Ainsi, le taux de la TEOM – qui finance le coût de la collecte et du traitement des ordures ménagères – est fixé à 5,63 % en 2019 contre 5,93 % en 2018. Cette économie profitera aussi bien aux propriétaires qu'aux locataires puisque cette dépense est dite « récupérable » sur les charges locatives.

La redevance communale d'assainissement

De même que les taux des impôts locaux, le taux de la redevance communale d'assainissement n'augmentera pas en 2019. Au 1er janvier, Maisons-Alfort est la ville qui applique le taux de redevance communale le moins élevé des communes du Val-de-Marne membres du Syndicat des Eaux d'Ile-de-France (SEDIF), à savoir 0,0859 euro par m³ d'eau. Une redevance communale que Maisons-Alfort n'a pas augmentée depuis 2011. Ainsi, avec un tarif de 4,0462 euros TTC par m³ d'eau froide au 1er janvier 2019, Maisons-Alfort demeure la ville qui pratique le prix de l'eau au m³ le moins élevé de toutes les communes du Val-de-Marne membres du SEDIF pour la distribution de l'eau potable (soit 31 villes).

0 % de hausse des tarifs municipaux

La Ville de Maisons-Alfort n'augmentera aucun tarif municipal en 2019, quel que soit le secteur concerné : sport, loisirs, enfance-éducation... Les tarifs des crèches, de la restauration scolaire, des accueils de loisirs ou encore du centre aquatique n'augmenteront pas non plus en 2019. À noter que les tarifs municipaux ont fait l'objet d'une revalorisation sur 5 ans (2015-2019) limitée à 1 %, afin de continuer à ne pas pénaliser le pouvoir d'achat des familles maisonnaises.

Un programme d'investissement dynamique

Le maintien d'un endettement faible et de dépenses de fonctionnement maîtrisées, a permis à la Ville de Maisons-Alfort de maintenir au fil des années un programme d'investissement dynamique afin d'offrir aux Maisonnais des services et des équipements de qualité. Depuis le début du mandat municipal, celui-ci représente un montant total de 69 millions d'euros de dépenses d'investissement réalisées en 5 ans (2014-2018). En 2019, les dépenses d'investissement sont évaluées à 8,8 millions d'euros dans le cadre du budget prévisionnel.

L'essentiel du budget 2019



D'augmentation des taux d'impôts communaux De hausse des tarifs municipaux

D'augmentation de la redevance communale d'assainissement



Baisse de 5 % du taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM).



Diminution de la dette de 49 % en 14 ans : notre dette est 3 fois moins élevée que le niveau moyen d'endettement des communes de plus de 50 000 habitants du département.

Maîtrise des dépenses de fonctionnement : les plus faibles des 34 communes de plus de 50 000 habitants de la métropole du Grand Paris.



Un programme d'investissement dynamique à hauteur de 8,8 millions d'euros en 2019 et de 69 millions d'euros depuis le début du mandat (2014-2018).



Des services pour tous les Maisonnais

Éducation et scolarité

Une attention particulière est accordée par la Ville de Maisons-Alfort à l'école et au rôle essentiel de l'enseignement maternel et élémentaire dans la réussite scolaire et l'épanouissement des jeunes Maisonnais. C'est pourquoi, la Ville entend poursuivre en 2019 ses actions en faveur de l'école et de l'apprentissage des élèves de 3 à 18 ans.

Dotation scolaire annuelle: +2 %

La dotation scolaire annuelle des crédits de fonctionnement des écoles maternelles et élémentaires de la ville - soit 4500 élèves - est revalorisée de 2% en 2019. Cette dotation est ainsi portée à 57,60 euros par élève de maternelle et à 58,50 euros par élève en élémentaire. Le crédit supplémentaire par élève attribué aux quatre écoles de la ville situées en Réseau d'Education Prioritaire (REP) est également porté à la hausse en 2019 (+2 %), passant à 5,20 euros.

Montant total alloué à ces actions en 2019 : 270 000 euros.

Accueils de loisirs & périscolaires

La Ville a fait le choix de renforcer les moyens attribués aux accueils de loisirs élémentaires et maternels qui prennent en charge les enfants maisonnais les mercredis après-midi (avec restauration le midi) et pendant les vacances scolaires et ainsi que l'offre en accueil périscolaire proposée aux familles maisonnaises. Ainsi, les horaires des accueils de loisirs élémentaires ont été prolongés en 2018 de 18 h à 18 h 30 à l'identique des accueils de loisirs maternels.

Montant total alloué à ces actions en 2019 : 3,5 millions d'euros.

Soutien et lutte contre l'exclusion scolaire

Notre ville participe au financement de l'association de la Fondation Etudiante pour la Ville (AFEV) qui offre un soutien scolaire personnalisé aux élèves Maisonnais inscrits dans les établissements situés en Zone d'Education Prioritaire (ZEP) ou en REP (25 élèves sur l'année scolaire 2017-2018).

Les activités de l'OMC

L'Office Municipal de la Culture (OMC) organise des activités de soutien scolaire en complément du dispositif de lutte contre l'exclusion scolaire dans le cadre des Maisons Pour Tous et des centres socio-culturels des différents quartiers de la ville. Un accompagnement personnalisé est ainsi proposé aux élèves maisonnais du CP à la 6e.

Repas gratuits ou à demi-tarif

Des repas gratuits ou à demi-tarif sont fournis aux enfants des écoles maternelles et élémentaires issus de familles défavorisées. Soit 16 500 repas pour l'année scolaire 2017-2018 en faveur de 193 enfants.

Montant total alloué à cette action en 2018: 33 700 euros.

Financement d'une nouvelle classe CHAM

Pour la 3^e année, la Ville participe au financement d'une nouvelle classe à horaires aménagés musicale (CHAM) à dominante vocale au collège Jules Ferry.

Montant total alloué à cette action sur quatre années : 21 600 euros.

Les projets citoyens et éco-citoyens

La Ville poursuit en 2019 les projets citoyens et éco-citoyens dans les écoles élémentaires avec le concours de l'inspection académique (classes de CM1 et CM2). Outre ces projets, la Ville organise également le permis piéton et des ateliers d'éducation nutritionnelle La municipalité veille à ce que les tarifs municipaux, dont ceux de la restauration scolaire, soient peu élevés.



pour l'ensemble des classes de CE2, des épreuves de prévention routière pour les classes de CM2, CP et CE1 ainsi que de la formation aux premiers secours pour les classes de CM1 et de CM2. 1500 enfants profitent ainsi de ces projets éducatifs. Depuis mai 2016, les écoles maisonnaises se rendent également à la Ferme de Maisons-Alfort dans le cadre de projets pédagogiques proposés en collaboration avec l'École Vétérinaire de Maisons-Alfort. La ferme a déjà accueilli près de 25 000 visiteurs (scolaires et extrascolaires) depuis son inauguration.

Séjours et classes de découverte

26 classes de découvertes sont organisées en 2019 par la Ville en partenariat avec l'Education nationale dans les écoles élémentaires, de même qu'en 2018. L'année passée, près de 600 enfants sont ainsi partis avec leurs camarades.

Montant total alloué à cette action en 2019: 485 000 euros.

En parallèle, ce dispositif est complété par des séjours vacances (hiver, printemps et été) à destination des Maisonnais âgés de 6 à 17 ans. En 2018, 93 jeunes en ont ainsi bénéficié.

Des mini-séjours en camping dans un centre équestre sont également proposés par la Ville en juillet et en août aux enfants des écoles maternelles et élémentaires. En 2018, 16 mini-séjours ont été organisés pour un total de 206 enfants.

Montant total des dépenses affectées au fonctionnement (personnels compris) du secteur scolaire et périscolaire en 2019 : 15,8 millions d'euros.

Des aides financières pour les jeunes Maisonnais et leurs familles

Afin d'aider les familles maisonnaises, la Ville de Maisons-Alfort a mis en place plusieurs bourses et aides financières à destination des jeunes scolarisés :

- La bourse de voyage scolaire : d'un montant de 12,30 euros par élève et par jour pour l'année scolaire 2018-2019 (séjours de 2 à 5 jours maximum), elle est versée afin de diminuer le coût pour les familles maisonnaises des séjours scolaires des lycéens et collégiens.
- La bourse pour les classes de découvertes : une participation forfaitaire de 120,90 euros pour l'année scolaire 2018-2019 est versée aux élèves maisonnais partant en classe de découvertes et qui ne sont pas scolarisés dans les écoles publiques élémentaires de la ville mais dans des établissements privés.
- La bourse pour un stage à l'étranger : en 2016, la Ville a créé une bourse pour accompagner les jeunes Maisonnais de 16 à 25 ans partant effectuer un stage obligatoire à l'étranger dans le cadre de leurs études. D'un montant de 150 euros par mois dans la limite de 6 mois, elle a bénéficié à 55 jeunes pour un montant de 36 000 euros en 2018.

Parmi les activités du parcours éco-citoyens organisé par la Ville, la sensibilisation à la biodiversité au Fort de Charenton. La crèche Charles Perrault fait partie des 4 crèches municipales de la ville.





Petite Enfance

Une attention particulière est accordée par notre Ville aux équipements de la petite enfance - crèches et haltesgarderies. Ainsi, au 1er janvier 2019, notre ville dispose d'une capacité d'accueil de :

- 3 crèches municipales qui offrent 142 places d'accueil
- ■1 crèche familiale municipale à la Maison de l'Enfant d'une capacité d'accueil de 110 places
- **5 haltes-garderies** pour un total de 78 places

Soit une capacité d'accueil totale des structures municipales de la petite enfance de 330 places (252 en crèches et 78 en haltes-garderies).

Sans compter les 275 places d'accueil des 5 crèches collectives départementales existant à Maisons-Alfort, qui portent le nombre de places en crèches collectives et familiales (municipales et départementales) dans notre ville à 527.

Ces structures d'accueil sont complétées par la ludothèque de la Maison de l'Enfant, 2 lieux d'accueil Enfants-Parents et 1 Relais Assistantes Maternelles.

Montant total des dépenses affectées au fonctionnement des équipements municipaux de la petite enfance en 2019: 6,1 millions d'euros.

Solidarité

En 2019, la Ville de Maisons-Alfort compte bien poursuivre ses actions en faveur des personnes âgées et des personnes en situation de précarité sociale. Plusieurs dispositifs municipaux existent ainsi au bénéfice des Maisonnais de plus de 65 ans tandis qu'en parallèle, la Ville intervient auprès des Maisonnais les plus modestes par l'intermédiaire du CCAS ou directement sur le budget communal.

Aides ménagères et portage de repas à domicile

Ces actions du Service Municipal d'Aide à Domicile favorisent le maintien à domicile des Maisonnais âgés de plus de 65 ans. Ainsi, en 2018, ce service a concerné 457 bénéficiaires au titre de l'aide-ménagère à domicile et 177 au titre du portage de repas à domicile, pour un total d'environ 32 000 repas livrés en 2018.

Montant total alloué à cette action en 2019 : 1,8 million d'euros.

Mise en place d'une téléalarme

Elle est destinée aux personnes âgées ou à mobilité réduite qui souhaitent être reliées depuis leur domicile à un centre d'appel fonctionnant 24 h/24 h et qui traite les urgences. Grâce à la convention mise en place entre le Conseil départemental du Val-de-Marne et le CCAS de Maisons-Alfort. 339 personnes ont profité de ce service (au 31 décembre 2018).

Des séjours vacances réservés aux seniors

Des séjours vacances à l'étranger sont organisés par le CCAS de la ville pour les Maisonnais de plus de 65 ans, complétés par un séjour en France, réservé aux plus de 60 ans non imposables sur le revenu.

Au total, sur les 4 voyages organisés en collaboration avec l'Association Nationale des Chèques Vacances (ANCV) en 2018, 156 seniors maisonnais dont 33 non imposables sont partis à la découverte de nouveaux horizons.

Large palette d'activités de loisirs

De nombreuses activités dédiées aux seniors sont proposées dans les différents quartiers de la ville par les 5 espaces loisirs seniors (Charentonneau, Centre-Ville, Juilliottes, Liberté, Planètes) ainsi que par le service INFO Seniors.

Montant total alloué à cette action en 2019 : 210 000 euros.

Repas de printemps et goûters de Noël

Deux fois par an, la Ville invite les Maisonnais de plus de 65 ans à profiter d'un



Direction l'Andalousie pour ces seniors Maisonnais!



spectacle de qualité au Moulin Brûlé. Plus de 2000 seniors participent à chaque édition de ces moments de partage.

Des aides tout au long de l'année

Des bons alimentaires, secours d'urgence ainsi que des aides financières sont attribués toute l'année par le CCAS aux Maisonnais les plus dému-

Montant total alloué à cette action en 2018 : 110 000 euros.

Le fonds d'aide à l'énergie aide financièrement les familles à payer leurs factures d'électricité et de gaz. Ce fonds est mis en place en partenariat avec le Syndicat d'électricité SIPPE-REC qui intervient en complément du dispositif mis en œuvre par le Conseil départemental du Val-de-Marne.

Montant total alloué à cette action en 2018 : **37 000 euros** versés par le CCAS à 206 familles.

La Ville participe également, via le territoire Paris Est Marne&Bois, au financement du Fonds de Solidarité Habitat (FSH) mis en place dans le département par le Conseil départemental pour 8 300 euros en 2018.

Délivrance de repas

41 000 repas gratuits ou à un tarif inférieur à 3,20 euros ont été délivrés en 2018 à 210 familles.

L'aide aux associations sociales et caritatives

En 2018, la Ville par le biais du CCAS a apporté une aide financière - à hauteur de 194 000 euros de subventions - et logistique aux Restos du Cœur et différentes associations sociales et caritatives.

Montant total alloué à ces actions en 2019 : la subvention d'équilibre versée par la Ville au CCAS est maintenue à 300 000 euros.

Un moment convivial passé au Moulin Brûlé lors des goûters de Noël.



Parents et enfants partagent ensemble la fête des Contrats Bleus au Palais des Sports.





Sport, culture, emploi : une ville dynamique

Sport

9 dispositifs gratuits dans le cadre du **Sport pour tous**

La Ville poursuit en 2019 sa politique sportive active, le « Sport pour tous », permettant aux enfants et aux jeunes de 3 à 25 ans de s'exercer gratuitement à la pratique de nombreuses disciplines, encadrées par des moniteurs sportifs diplômés d'État sur le temps scolaire et en dehors.

Il s'agit du Bébé Gym, des Contrats Bleus, du Sport Cité, du Sports Loisirs Jeunes, du Sports Loisirs Quartiers, de l'Été Chaud, du Sport à l'École sans oublier l'enseignement de la natation au centre aquatique Arthur Hévette et l'aménagement du temps de l'enfant (ATE) - ateliers sportifs durant la pause du midi à l'école - pour les élèves des écoles élémentaires.

Près de 10 000 enfants et jeunes Maisonnais (9800) âgés de 3 à 25 ans ont profité de ces dispositifs gratuits en 2018.

Montant total alloué à cette action en 2019: 1,2 million d'euros.

Des équipements sportifs de qualité

La Ville de Maisons-Alfort propose aux Maisonnais de nombreux équipements sportifs municipaux dans tous les quartiers de la ville afin qu'ils puissent pratiquer librement ou dans le cadre d'un des nombreux clubs sportifs associatifs de la commune le sport de leur choix.

Notre ville dispose ainsi d'un centre aquatique (3 bassins), d'un Palais des Sports (650 places), de 8 gymnases, de 3 stades, de 9 salles de sport spécialisées (3 salles de judo, 5 salles de musculation et 1 salle d'escrime), de 6 plateaux d'évolution multisports, d'une piste d'athlétisme, des aires de lancer et de saut au stade Delaune, de 19 courts de tennis (10 couverts en hiver et 6 en été) ainsi que d'un mini-golf et d'un skatepark au Parc la Fontaine.

Montant total alloué au fonctionnement des équipements sportifs municipaux en 2019 : 3,9 millions d'euros.

Culture

La Ville offre à tous les Maisonnais des équipements culturels et socio-culturels adaptés à toutes les générations et répartis dans tous les quartiers, soit un total de 15 équipements, à savoir :

- Le conservatoire municipal de musique, de danse et d'art dramatique Henri Dutilleux (746 élèves pour la saison 2018-2019)
- Les deux théâtres municipaux, le NECC et le théâtre Claude Debussy qui proposent un large choix de spectacles variés, y compris pour le jeune public.

Les bourses Sport et Culture

Depuis 1998, la Ville verse une bourse Sport, et depuis 2004, une bourse Culture aux Maisonnais âgés de 7 à 17 ans. Toutes deux sont attribuées annuellement sous conditions de ressources afin de favoriser l'inscription des jeunes Maisonnais dans l'un des nombreux clubs sportifs et/ou associations culturelles de Maisons-Alfort (500 jeunes concernés en 2018 pour un total de 35 000 €).

Le stade Cubizolles situé dans le centre-ville.

Le Forum des associations qui présente les associations sportives et culturelles de la ville se déroule désormais chaque année.





- Le CinéDebussy, le cinéma de Maisons-Alfort installé dans le théâtre Claude Debussy.
- La médiathèque André Malraux, la bibliothèque du Centre et la bibliothèque René Coty, complétées par un bibliobus qui dessert les écoles et quartiers éloignés de ces trois équipements.
- Le musée d'histoire locale au château de Réghat
- Les 9 équipements de quartiers gérés par l'OMC: le centre culturel de Charentonneau; la Maison Pour Tous d'Alfort et l'Annexe de la Maison Pour Tous d'Alfort; la Maison Pour Tous Pompidou et le Mille Club; le centre socio-culturel de la Croix des Ouches; INFO-Parents; le centre socio-culturel Liberté, avec l'espace multimédia du Square Dufourmantelle; le centre socio-culturel des Planètes; INFO-Séniors, avec l'Espace Loisirs Charentonneau, l'Espace Loisirs du parc de la Mairie et l'Espace Loisirs des Juilliottes.
- Le Moulin Brûlé
- Montant total alloué au fonctionnement des équipements culturels et de quartiers municipaux en 2019: 6,3 millions d'euros.

"L'offre d'équipements sportifs va s'amplifier en 2019 avec l'ouverture prévue en décembre du nouveau gymnase des Juilliottes.

Emploi

Dans une conjoncture économique difficile pour beaucoup de Maisonnais, la Ville de Maisons-Alfort entend encourager l'insertion professionnelle et la recherche d'emploi.

3 structures d'aide à l'emploi financées par la Ville

Pour donner un coup de pouce aux Maisonnais en recherche d'emploi ou de formation, la Ville de Maisons-Alfort finance 3 structures dédiées: la Mission Locale

La bibliothèque du Centre récemment rénovée.



Atelier dessin et peinture au centre socio-culturel de la Croix des Ouches. Destiné aux Maisonnais de 11 à 25 ans, le BII aide notamment à la recherche d'un job étudiant ou d'un stage.





(pour les 16-25 ans), Accueil-Emploi (demandeurs d'emploi de plus de 26 ans) et le Bureau Information Jeunesse (BIJ), les deux premiers proposant des services complémentaires à Pôle emploi par un suivi et un accompagnement individualisé de tous les Maisonnais en recherche d'emploi.

À noter que depuis le 1er janvier 2019, les financements des Missions Locales intercommunales ont été transférés au Territoire Paris Marne Est&Bois, la Ville

de Maisons-Alfort remboursant le Territoire à travers une contribution annuelle.

Montant total des subventions municipales accordées en 2019 : 310 000 euros.

La participation communale au Fonds Municipal d'Aide aux Jeunes

Elle est destinée à soutenir financièrement les proiets d'insertion des ieunes Maisonnais dont l'affectation est gérée par la Mission Locale.

Montant total de la participation communale en 2019 : 10 000 euros.

Cours de promotion sociale pour adultes

Organisés par la Caisse des Écoles à l'école élémentaire Péguy et au lycée professionnel Paul Bert, ils consistent en enseignements théoriques et professionnels, langues vivantes et préparations aux concours administratifs (281 inscrits pour l'année scolaire 2018-2019).

Montant total en 2019 : 107 000 euros.

Rénovation des logements sociaux et privés

La Ville finance les actions du Bureau Municipal du Logement (222 000 euros en 2019) et poursuit activement sa politique d'incitation à l'entretien régulier et à la rénovation de tous les logements sociaux de la ville, qu'ils soient gérés par Maisons-Alfort Habitat ou par l'un des 14 autres bailleurs sociaux présents sur le territoire communal.

Les programmes de travaux de modernisation et de rénovation réalisés par Maisons-Alfort Habitat depuis 2008 représentent un montant de plus de 12 millions d'euros.

Ces travaux de réhabilitation sont complétés par une politique active des constructions neuves et d'acquisitionsaméliorations de logements sociaux. En 2018, 23 millions d'euros y ont été consacrés.

Dans le cadre du droit de préemption urbain renforcé, la Ville intervient activement pour acquérir des appartements privés dans le secteur immobilier, qui seront ensuite transformés en logements sociaux par Maisons-Alfort Habitat après travaux de rénovation.

Afin d'aider les propriétaires ou occupants de logements privés (individuels ou collectifs) dans leurs travaux de rénovation, la Ville a lancé une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) dans le guartier d'Alfort/Charentonneau autour de la place Dodun de Keroman pour un budget prévisionnel de 300 000 €. Cette opération qui a débuté en février 2016 s'achèvera en février 2021.

Sur le futur parvis paysager du Grand Ensemble Liberté, le bitume laissera place à un espace paysager de plus de 5 000 m².



Les principales réalisations en 2019

- ■La poursuite des travaux de construction du nouveau gymnase multisports des Juilliottes, débutés en septembre 2018. Ce futur équipement municipal ouvrira ses portes fin 2019.
- ■La rénovation et le réaménagement de l'avenue de la Liberté et du parvis du Grand Ensemble pour un total de 1,5 million d'euros. Les espaces verts sur le parvis du Grand Ensemble Liberté seront également aménagés pour un total de 300 000 euros.
- ■Le déploiement des stations Vélib'. Les six premières (Liberté Vert-de-Maisons, Planètes, Stade, centreville Square Jean Moulin, Square René Coty, au métro des Juilliottes) étant déjà opérationnelles.
- Afin de développer une nouvelle offre sociale, Maisons-Habitat poursuivra en 2019 les opérations suivantes: la construction d'une résidence pour personnes âgées (Établissement d'Hébergement pour Personnes Âgées) de 70 logements au 2 rue du Soleil pour un coût prévisionnel de plus 10 millions d'euros. La date de livraison de l'établissement est prévue mai 2019. construction d'un ensemble immobilier au 30 avenue de Verdun comprenant 50 logements sociaux

- (9,6 millions d'euros), une pension de famille de 30 logements (3,7 millions d'euros) et un Foyer d'Aide Médicalisé (FAM) de 40 places (10,4 millions d'euros), soit une opération totale de 23,7 millions d'euros. La date de livraison de cet ensemble est prévue pour septembre 2019.
- ■La rénovation de l'école élémentaire Charles Péguy pour 450 000 euros, dont 300 000 euros pour le ravalement des façades.
- ■Le programme annuel d'éclairage public pour 400 000 euros comprenant notamment 150 000 euros pour la rénovation du réseau.
- ■La réfection du parc du Vert-de-Maisons afin d'embellir les zones fleuries, de protéger les massifs vivaces et d'opérer la réfection des radeaux, pour un montant total de 309 000 euros.
- Les travaux de rénovation du quai du Docteur Mass dans le quartier d'Alfort pour un total de 246 000 euros.
- ■Le programme annuel de plantation d'arbres et d'arbustes pour un montant de 170 000 euros dans les espaces verts urbains

Comme chaque année, le projet de budget d'investissement 2019 prévoit

également les crédits nécessaires aux travaux d'entretien renforcé permettant de maintenir un niveau de qualité pour tous nos équipements communaux dans le domaine des écoles (élémentaires et maternelles) et du restaurant scolaire (1,8 million d'euros), des équipements culturels (415 000 euros) et des équipements sportifs et socio-culturels (1 million d'euros).

Enfin, les services techniques réaliseront, comme tous les ans, un programme de travaux en régie dans l'ensemble des équipements communaux. Les travaux en régie concerneront, en particulier, l'entretien des trottoirs et des tapis de chaussée ainsi que la sécurisation des passages piétons pour la voirie et la création et la rénovation des massifs fleuris pour l'ensemble des espaces verts de la ville.

La Ville entend poursuivre la politique constante de rénovation et d'entretien renforcé des équipements communaux, afin de continuer à offrir à tous les Maisonnais et dans tous les guartiers de la ville des services constamment améliorés pour le confort de chacun.